

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	009	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.7	Intercommunalité

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **13 février 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Éric MATTIUSSI
M. Thierry THOREAU
Mme Claire TRAMOND
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Valérie MANISSOL
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Françoise LACAPERRE à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX
M. Thierry THOREAU à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. François-Xavier ROUX
M. Joël VAN DEN BON à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG)
Proposition d'approbation du rapport financier de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) pour les compétences PLUi et bâtiments scolaires

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 C du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 19 septembre 2022, afin de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert des compétences « PLUi » et « bâtiment scolaires », donnant lieu à la rédaction du rapport financier ci-annexé à la présente délibération.

Ce rapport approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 décembre 2022 dont la délibération est annexée à la présente délibération, doit être adopté à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres, à savoir :

- soit les deux tiers des Communes représentant la moitié de la population regroupée,
- soit la moitié des Communes représentant les deux tiers de la population regroupée,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité décide d'émettre un avis favorable au rapport financier pour les compétences « PLUi » et « bâtiments scolaires », tel qu'il a été établi par la Commission Communautaire d'évaluation des transferts de charges

Pour : 20

Contre : 7 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ, Sylvie COLAS)

Abstentions : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 FEV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 FEV. 2023